le cnam

Chaire Unesco

Cahier des charges

La Biennale Internationale de l'Education, de la Formation et des Pratiques professionnellesest organisée dans l'intention de faire se rencontrer des chercheurs et des praticiens autour d'enjeux scientifiques, professionnels et sociaux en lien avec la thématique, pour cette année 2015, de la **coopération**.

Merci de remplir les formulaires de renseignements en ligne.
Des précisions pourront être apportées ultérieurement.

« Symposia de recherche » organisés par des unités de recherche

Le thème du symposium sera en lien avec la thématique générale de la Biennale, la coopération (voir le site Internet ou autre document distribué pour plus de détails).

L'unité de recherche proposant le symposium**devra s'associer dans ce but avec a minima une autre entité de recherche ou une entité professionnelle.**

Les entités associées seront responsables de la conception et de l'organisation du symposium. Les organisateurs sont garants de la qualité scientifique des interventions.

La Biennale accueillera le symposium et l'inscrira dans son programme.**Les interventions ne seront pas intégrées dans les futurs Actes de la Biennale**. Elles bénéficieront toutefois d'une publicité dans le programme mis en ligne.

Les participants au symposium de recherche devront s'inscrire à la Biennale au tarif de communicant ou de participant.

Les entités associées présentant un projet de symposium désigneront un ou une responsable de projet qui deviendra le contact pour la personne référente de la Biennale, en l'occurrence,**Florence Bourgoin, chargée des symposia de recherche : florence.bourgoin@gmail.com**

Devront impérativement lui être indiqués les éléments suivants : le nom du responsable de projet, le nombre de participants et leur nom, le thème et/ou titre du symposium de recherche, le programme prévu.

« Colloques professionnels » organisés par des organisations professionnelles

L'organisation professionnelle proposant le colloque sera responsable de sa conception et de son organisation. Les interventions seront placées sous sa responsabilité intellectuelle.

La Biennale accueillera le colloque professionnel et l'inscrira dans son programme. **Les interventions ne seront pas intégrées dans les futurs Actes de la Biennale.** Elles bénéficieront toutefois d'une publicité dans le programme mis en ligne.

Les participants au colloque professionnel devront s'inscrire à la Biennale au tarif de communicant ou de participant.

Les organisations présentant un projet de colloque professionnel désigneront un ou une responsable de projet qui deviendra le contact pour la personne référente de la Biennale, en l'occurrence,**Françoise Mougin, chargée des colloques professionnels : francoise.mougin@orange.fr**

Devront impérativement lui être indiqués les éléments suivants : le nom du responsable de projet, le nombre de participants et leur nom, le thème et/ou titre du colloque professionnel, le programme prévu.

https://chaire-unesco.cnam.fr/diffusion-des-savoirs/la-biennale-2015/organiser-colloques-et-symposia-/cahier-des-char